

Chaires Partenariales

Un dispositif made in Avignon Université





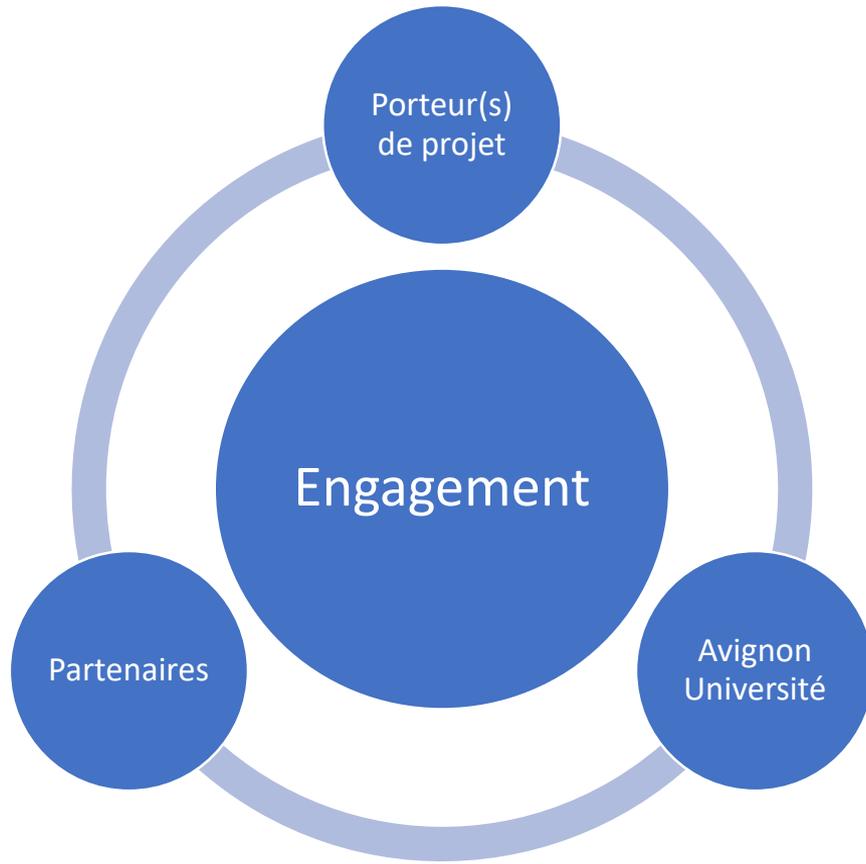
Qu'est ce qu'une chaire partenariale?

Un dispositif interne destiné à

- développer un **programme de recherche ambitieux** en collaboration avec des partenaires socio-économiques qui contribuent effectivement au projet
- soutenir des **partenariats durables**
- renforcer la dissémination des résultats de la recherche :
 - Par **l'articulation recherche et formation**
 - Par **la science ouverte**

En bénéficiant du soutien de l'établissement financièrement et via les services d'appui

Qu'est ce qu'une chaire partenariale?



Un projet **collaboratif**

Une gouvernance **collective**

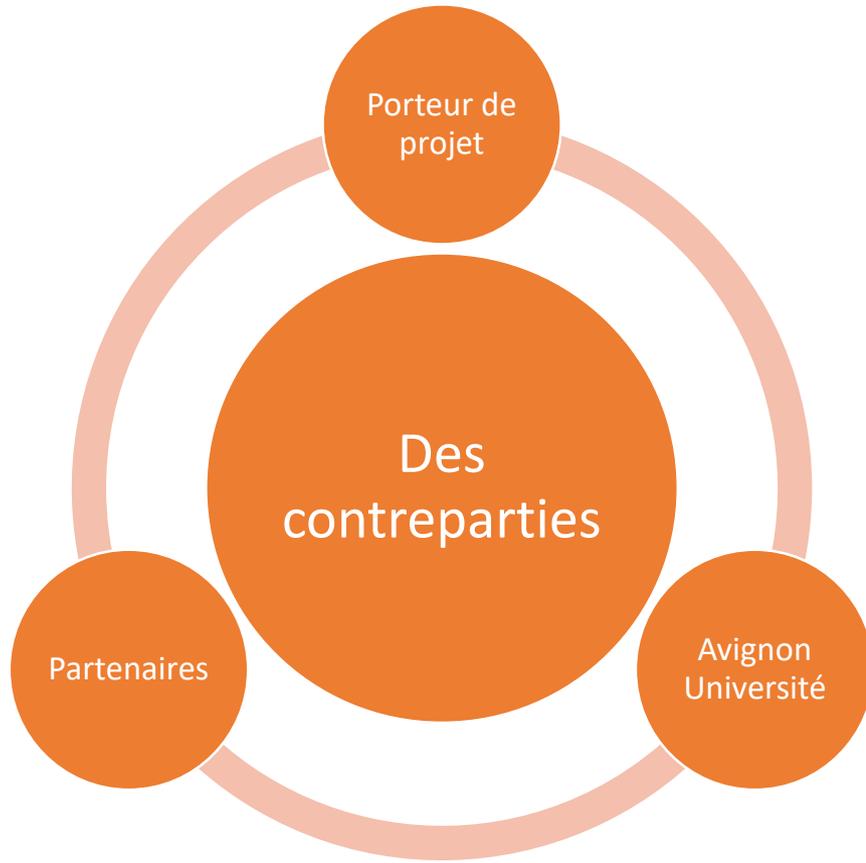
Une production scientifique **ouverte**

Un engagement dans le temps

Des apports de chaque partie



Qu'est ce qu'une chaire partenariale?



Pour les partenaires

- Participation à l'orientation scientifique
- Bénéficiaire des résultats communs en priorité
- Bénéficiaire de défiscalisation des apports
- Image et valorisation

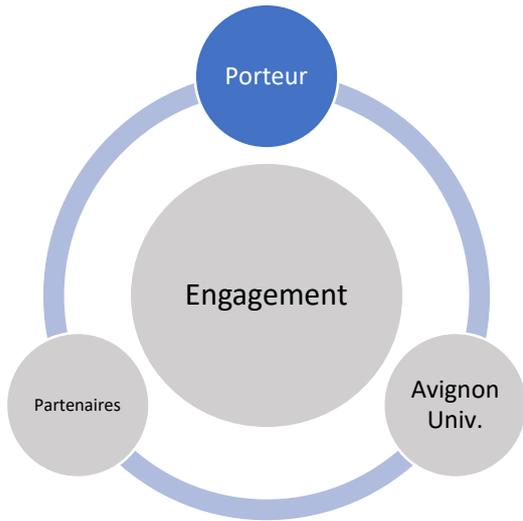
Pour les chercheurs :

- Accroître la visibilité de sa recherche
- Bénéficiaire du soutien de l'établissement
 - RH (doctorant)
 - fonctionnement
 - décharges d'enseignement

Pour l'établissement :

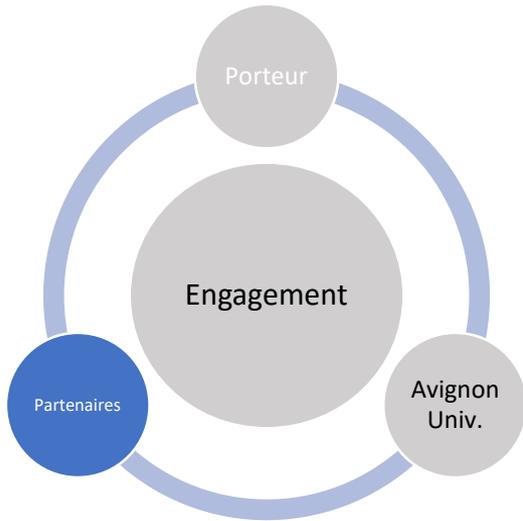
- accélérer l'investissement sur les domaines de recherche prioritaires
- soutenir les priorités scientifiques des laboratoires

Engagement de la Chaire vis-à-vis des partenaires fondateurs



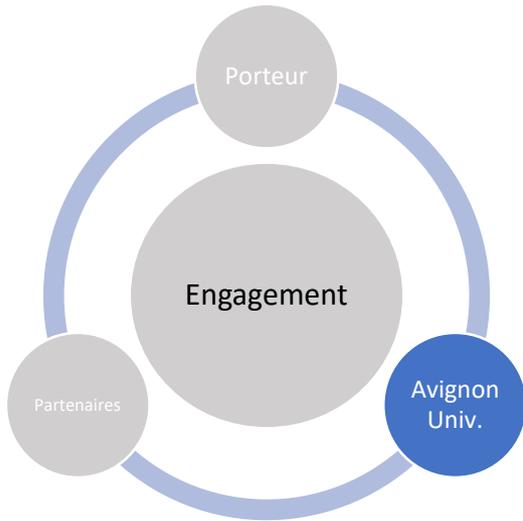
- **Respect de la confidentialité** quant à l'utilisation des données mises à disposition par chaque partenaire
- **Coordination et animation d'un comité de pilotage**
 - permettant le suivi et l'avancée des travaux de la Chaire
 - Participation à la définition des axes de recherche à approfondir
- **Soumission des projets de publication aux partenaires fondateurs**
 - pour avis
 - afin de ne pas divulguer de secret commercial ou stratégique

Engagement des partenaires fondateurs



- **Engagement dans le temps**
- **Participer effectivement au projet**
 - Participation au comité de pilotage
 - Participation financière
 - Possible apport en industrie

Engagement de l'établissement Avignon Université



- **Engagement dans le temps**
- **Financement direct et indirect**
 - Un contrat doctoral par période de 5 ans
 - dotation de fonctionnement : jusqu'à 20 k€ annuel
 - Moyens matériels et infrastructures de recherche
- **Décharges d'enseignement pour les chercheurs**
 - Libérer une part du temps d'enseignement obligatoire pour se consacrer à la Chaire
- **Implication des services d'appui de l'Université**
 - Service de valorisation
 - Service communication
 - Service juridique
 - Service de gestion administrative



Quels sont les différents types de partenaires ?

Plusieurs options possibles et cumulables

Membre fondateur

- Dès la création
- Participation au pilotage scientifique
- Engagé pendant 5 ans

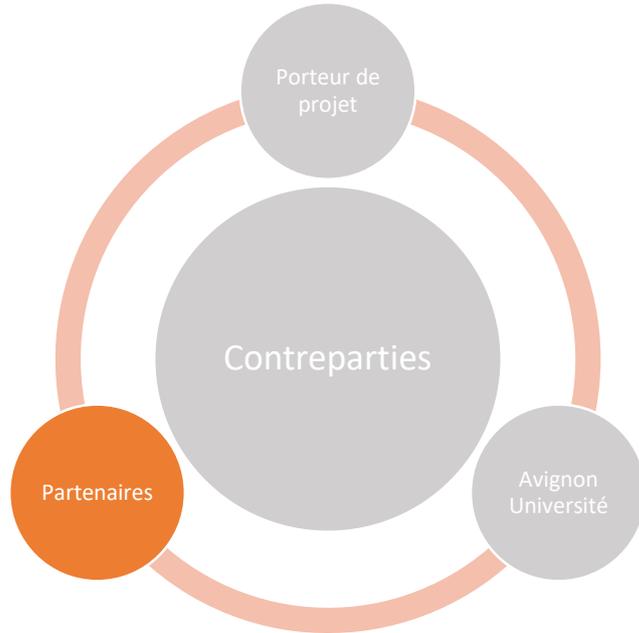
Membre associé

- Candidature soumise au comité de pilotage
- Engagé sur 5 ans

Membre institutionnel public et membre bienfaiteur privé

- Candidature soumise au comité de pilotage
- Engagement annuel
- Bénéficie de la communication interne des résultats
- Pas de participation aux travaux scientifiques
- bienfaiteur privé : Contribution financière
- Membre institutionnel public : Contribution financière optionnelle

Quels sont les droits des différents membres?



Les membres fondateurs bénéficient de droits privilégiés

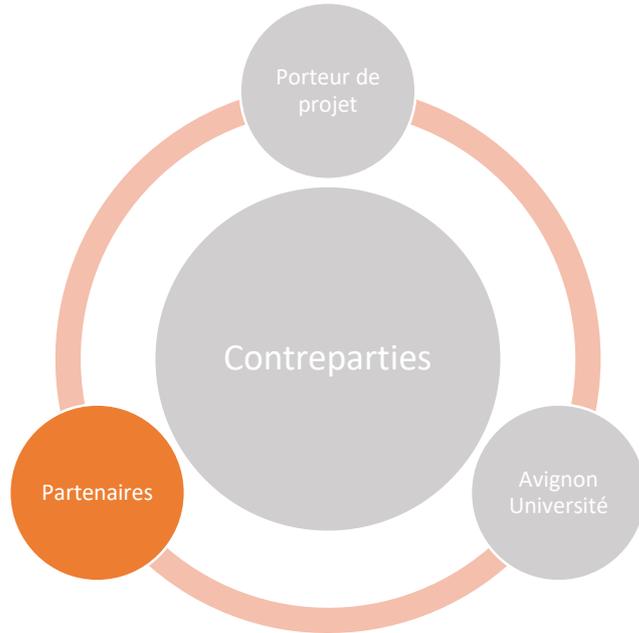
accès aux résultats en priorité avant dissémination

comité de pilotage : participent et votent (orientation RD...)

Communication privilégiée sur toute plaquette de communication ou de publication réalisée par l'Université

Un tarif privilégié pour toute collaboration spécifique entre Avignon Université et l'un des membres fondateurs sur un sujet spécifique, en lien avec la Chaire soit 5K euros HT/an pour toute thèse CIFRE ou non CIFRE financée par le partenaire.

Quels sont les droits des différents Membres?



Les membres associés bénéficient

accès aux résultats en priorité avant dissémination

comité de pilotage : invités

Affichage sur les plaquettes de communication ou de publication réalisées par l'Université

Un tarif privilégié pour toute collaboration spécifique entre Avignon Université et l'un des membres associés sur un sujet spécifique, en lien avec la Chaire soit 5K euros HT/an pour toute thèse CIFRE ou non CIFRE financée par le partenaire fondateur ou associé.

Flexibilité du dispositif

Ce qui est figé et ce qui est propre à chaque chaire

Les obligations liées au dispositif

- Participation des partenaires fondateurs à la coordination et l'animation du comité de pilotage
- Confidentialité des données mises à disposition par chaque partenaire
- Soumission des projets de publication aux partenaires fondateurs pour s'assurer de l'absence de divulgation de secret commercial ou stratégique
- Dissémination : science ouverte

Ce qui est flexible ou propre à chaque chaire

- La forme de la participation effective des partenaires
- Le nombre de partenaires et leur typologie
- L'accord de consortium
- La temporalité de mise à disposition des résultats de la chaire
- Le nombre de pré-doc, post-doc ou doctorants impliqués

Le Mécénat

Mécénat

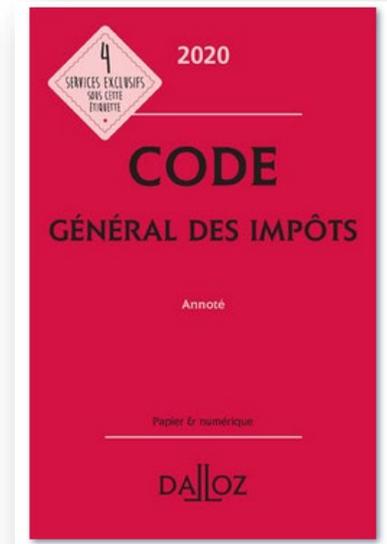
Article 238 bis du CGI

Taux : 60%

Depuis 2021 : dans la limite de MAX (**20k** ; 0,5% du CA)
Excédent reportable sur 5 ans

Pas de contreparties

Versement financier
et/ou apport en nature



Chaires partenariales actives



Chaire partenariale
**CHIMIE VERTE
& DURABLE
DU VÉGÉTAL**



GeEAUde



CONTACT

Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation
chaires@univ-avignon.fr